Transport à la demande

Qui peut en bénéficier ?

Tous les habitants du territoire de Roche aux Fées Communauté

Les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure adhérente au TAD

Adhésion préalable gratuite en mairie, à la Communauté de communes, en téléchargeant directement la demande d'adhésion disponible ci-contre, ou encore via 'Adhésion'

Après réception d'une carte TAD nominative, les adhérents peuvent contacter le service transport pour réserver leur trajet.

Quels sont les déplacements possibles ?

Sur les 16 communes de Roche aux Fées Communauté et à La Guerche-de-Bretagne , selon une liste de points d'arrêt bien définie (fichier téléchargeable ci-contre).

Déplacements possibles du domicile et aux points d'arrêt listés :

- trajet domicile/point d'arrêt ou point d'arrêt/point d'arrêt ou point d'arrêt/domicile

Possibilité de déroger au respect de cette liste de points d'arrêt :

- pour les enfants mineurs (décharge à compléter, voir ci-contre)
- Pour les adolescents (de 11 à 17 ans) souhaitant participer aux projets organisés par Roche aux Fées Communauté, pendant les vacances scolaires, en partenariat avec les 6 Espaces Jeunes du territoire : Amanlis, Brie, Coesmes, Janzé, Martigné-Ferchaud et Retiers. Se renseigner auprès du service jeunesse de Roche aux Fées Communauté par mail à **marine raguet rafcom bzh ou au 06 45 61 84 84 pour obtenir un justificatif.**
- pour les personnes à mobilité réduite (carte d'invalidité, allocation personnalisée d'autonomie ou justificatif PMR à fournir : téléchargeable ci-contre)
- pour les personnes en (ré)insertion professionnelle (justificatif Pass-Pro à fournir, téléchargeable ci-contre)

Possibilité d'un "arrêt minute" (moins de 10 minutes) par trajet simple pour les personnes à mobilité réduite et à des fins médicales (pharmacie…), sans surfacturation, à condition de le signaler au moment de la réservation du trajet

Sur quels jours et quels horaires ?

Du lundi au vendredi de 7h à 20h, et le samedi de 7h à 13h

Ne fonctionne pas les jours fériés

A quel prix ?

2 € par usager le trajet simple, quel que soit le trajet

Gratuit pour les enfants de moins de 8 ans, l'adhérent doit **régler la somme due (le transporteur ne rend pas la monnaie). Merci de votre compréhension.**

Pour combien de trajets ?

4 trajets simples par usager et par semaine

Pass Pro = réservoir de 48 trajets simples sur l'année civile pour (ré)insertion professionnelle, en accord avec les structures locales de l'emploi (Point Accueil Emploi, Mission Locale, Le Relais…)

Réseau des espaces jeunes = réservoir de 48 trajets simples sur l'année civile pour participer aux

stages proposés par les services Enfance Jeunesse de Roche aux Fées Communauté

Pass Jeunes

Desserte du centre aquatique "Les Ondines" à Janzé pour les jeunes de 12 à 18 ans inclus (hors janzéens) à tarif préférentiel pendant les vacances scolaires

Une autorisation parentale (disponible ci-contre) est à fournir afin d'en faire bénéficier les mineurs.

1 € le trajet simple, soit 2 € l'aller-retour + tarif réduit pour la piscine (sur présentation de la carte 'Pass Jeunes')

Du lundi au vendredi des vacances scolaires :

- entre 14h et 15h30 pour l'aller
- de 16h30 à 18h pour le retour

Point d'arrêt unique défini par commune (hors Janzé et La Guerche)

Restrictions d'usage

Pas de transport :

- pour les activités extra-scolaires, sportives, culturelles, cultuelles non initiées par la Communauté de communes
- scolaire direct (au départ et/ou à destination de l'établissement scolaire)
- médical ou sanitaire lourds (handicaps physiques et/ou mentaux…)
- à des fins professionnelles (sauf avec les structures locales de l'emploi)

Possibilité pour Roche aux Fées Communauté :

- de ne pas donner suite à toute demande considérée comme non conforme au principe de son service
- d'interrompre son service en cas de conditions météorologiques défavorables (neige, verglas…)
- de regrouper plusieurs usagers sur un même circuit avec une tolérance de 15 minutes

En cas de modification ou d'annulation de trajet :

- en informer la Communauté de communes avant déplacement du transporteur, sous peine de devoir régler la réservation de trajet

Comment réserver ?

L'adhérent doit réserver son trajet :

- par téléphone au 02 99 43 64 87,
- par internet via ce lien,
- au plus tard le jour ouvré précédant le trajet, avant midi.

Au-delà de ces délais, les réservations ne pourront être retenues.

A savoir !

Le service TAD Mobilifée peut vous permettre d'accéder aux autres réseaux de transport existants sur le territoire, à savoir :

- Le réseau de transports de la Région Bretagne (www.transports.bretagne.bzh) et de Vitré Communauté (ligne La Guerche - Vitré)
- La ligne de train Sncf Ter Rennes - Châteaubriant,
- Les aires de covoiturage listées dans les points d'arrêt.
- Covoiturez pour l'emploi ou la formation avec éhop solidaires

rgba(255,255,255,1)

Faire une demande d'adhésion

Se connecter pour réserver un trajet

rgba(255,255,255,1)

À télécharger

Fichier
Demande d'adhésion TAD (.pdf - 126.97 Ko)
Fichier
Modalités TAD (.pdf - 209.08 Ko)
Fichier
Fiche des trajets réguliers (.pdf - 364.04 Ko)
Fichier
Liste des points d'arrêt TAD (.pdf - 98.98 Ko)
Fichier
Décharge « Enfant Mineur » TAD (.pdf - 364.54 Ko)
Fichier
Justificatif d'aide aux déplacements TAD (.pdf - 156.76 Ko)
Fichier
Justificatif « Pass Pro » TAD (.pdf - 116.89 Ko)
Fichier
Autorisation parentale - Dispositif « Pass Jeunes » TAD (.pdf - 419.65 Ko)

Renseignements

Service transport

02 99 43 64 87

- maelig blesch rafcom bzh
- constance burban rafcom bzh

rgba(255,255,255,1)